Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_39-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_39**

OBJET • Programmation SAGE 2026 : demande de subventions

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_39-DE

Guy PAGNARD expose qu'afin de permettre d'effectuer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers, les financeurs demandent de délibérer sur le programme d'actions 2026.

Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017. La mise en œuvre du SAGE et des actions associées repose sur un partenariat entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Communauté de communes du Pays Fouesnantais et Quimperlé Communauté formalisé dans le cadre d'une convention renouvelée sur la période 2025-2027.

CCA assurera la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- Animation et mise en œuvre du SAGE Sud Cornouaille (en partenariat avec la CCPF et QC)
- Mise en œuvre du Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) (en partenariat avec la CCPF)
- Programme de gestion des cours d'eau (sur le territoire administratif de CCA hors Bassin Versant Odet et Bassin Versant Aven)

Quimperlé Communauté assurera la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- Programme de gestion des cours d'eau (Bassin Versant Aven Belon Merrien)
- Coordination du plan d'actions renforcé sur l'Aven aval

Le montant prévisionnel des dépenses est de 614 800 € TTC réparti comme suit :

Programme	Prévisionnel 2026 (TTC)	Subvention demandée	Participation CCA (TTC)
SAGE Sud Cornouaille (+ animations scolaires)	96 950 €	76%	8 816,57 €
Plan algues vertes	235 350,00 €	78%	32 999,80 €
Gestion des milieux aquatiques CCA	136 400,00 €	7%	126 440,00 €
Gestion des cours d'eau QC	141 900,00 €	8%	31 504,00 €
Plan d'actions renforcé Aven aval	4 200,00 €	12%	1 850,00 €
TOTAL	**614 800,00 €**		**201 610,37 €**

Compte tenu de la clé de répartition telle que définie dans la convention de partenariat entre les 3 intercommunalités, le reste à charge pour CCA serait de 201 610€ TTC.

Il convient de noter que les subventions attendues par la Région et le Département du Finistère pourraient évoluer à la baisse. Les arbitrages budgétaires des partenaires devraient être connus au 1er trimestre 2026.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 22 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Valide** le budget prévisionnel 2026 sous réserve de l'accord financier des partenaires ;
> **Autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT